

Date de génération de ce justificatif : 23/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

YELL HOLDING – Constitution de société

Référence : L014694

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 11 novembre 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION Suivant un A.S.S.P. en date à RENNES du 28.10.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : société de participations financières d'ostéopathe constituée sous forme de société par actions simplifiée ; DENOMINATION : YELL HOLDING ; CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € de valeur nominale ; SIEGE : 15 mail de Bourgchevreuil – CESSON – SEVIGNE (35510), ; OBJET : la prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans les Société d'Exercice Libéral (SEL), ayant pour objet l'exercice de la profession d'ostéopathe ; DUREE : 99 années ; ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; AGREMENT : sauf dans le cas où la société ne comporte qu'un associé ou pour les cessions entre associés pour lequel les cessions sont alors libres, toutes les cessions et transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; PRESIDENT : Marc PERRIGAULT, demeurant 27 rue de la Monniais 35510 CESSON SEVIGNE; IMMATRICULATION : au RCS de RENNES. Pour avis, le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
